

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

visant les titres de la société

NOVAGALI
P H A R M A

initée par la société

Santen

présentée par



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE SANTEN PHARMACEUTICAL CO., LTD.



Le présent document relatif aux autres informations de la société Santen Pharmaceutical Co., Ltd. a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 30 novembre 2011, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Santen Pharmaceutical Co., Ltd.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat visée par l'AMF le 29 novembre 2011 sous le numéro 11-551, en application d'une décision de conformité en date du 29 novembre 2011.

Le présent document est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Santen (www.santen.com) et peut être obtenu sans frais auprès de :

Santen Pharmaceutical Co., Ltd.
9-19, Shimoshinjo 3-chome,
Higashiyodogawa-ku,
Osaka 533-8651
Japon

Goldman Sachs International
c/o Goldman Sachs Paris Inc. et Cie
2, rue de Thann
75017 Paris
France

BNP Paribas Securities Services
Corporate Trust Services
Services Actionnaires
Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin
France

TABLE DES MATIERES

1	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L’OFFRE.....	4
1.1	<i>Contexte de l’Offre</i>	5
2	PRESENTATION DE L’INITIATEUR.....	9
2.1	<i>Renseignements de caractère général concernant l’Initiateur</i>	9
2.1.1	Dénomination sociale.....	9
2.1.2	Siège social.....	9
2.1.3	Forme juridique et nationalité.....	9
2.1.4	Date de constitution	9
2.1.5	Objet social.....	10
2.1.6	Exercice social	10
2.2	<i>Renseignements de caractère général concernant le capital social de l’Initiateur</i>	10
2.2.1	Capital social.....	10
2.2.2	Droits de vote	11
2.2.3	Répartition du capital social de l’Initiateur	12
2.2.4	Autres titres donnant accès au capital	12
2.2.5	Dividendes.....	12
2.3	<i>Administration, direction et contrôle de l’Initiateur</i>	13
2.3.1	Conseil d’administration.....	13
2.3.2	Cadres dirigeants.....	13
2.3.3	Auditeurs	14
2.4	<i>Description des activités de l’Initiateur</i>	15
2.4.1	Organigramme du groupe Santen	15
2.4.2	Principales activités	16
2.4.2.1	Description par segment d’activité au Japon	17
2.4.2.1.1	Produits pharmaceutiques délivrés sur ordonnance	17
2.4.2.1.2	Produits pharmaceutiques en vente libre	18
2.4.2.1.3	Appareils médicaux.....	18
2.4.2.2	Activités en dehors du Japon.....	18
2.4.2.3	Chiffre d’affaires par segment d’activité	19
2.4.2.4	Recherche et développement.....	19
2.4.3	Salariés	20
2.5	<i>Informations financières concernant l’Initiateur</i>	20
2.5.1	Informations financières pour l’exercice clos le 31 mars 2011	21
2.5.1.1	Aperçu des informations financières sélectionnées	21
2.5.1.2	Bilan consolidé	22
2.5.1.3	Etat du résultat global consolidé	24
2.5.1.4	Etat consolidé de variation des capitaux propres	26
2.5.1.5	Tableau consolidé des flux de trésorerie	28
2.5.1.6	Extraits des notes annexes aux états financiers consolidés	30
2.5.1.6.1	Base de préparation des états financiers consolidés.....	30
2.5.1.6.2	Résumé des principales méthodes comptables.....	30

2.5.1.6.3	Conversion en dollars américains	35
2.5.1.6.4	Instruments financiers	35
2.5.1.6.5	Investissements à court terme et investissements dans des valeurs mobilières.....	38
2.5.1.6.6	Emprunts à court terme et endettement à long terme.....	40
2.5.1.6.7	Dépenses de recherche et de développement	41
2.5.1.6.8	Information sectorielle (extraits)	41
2.5.2	Informations financières pour le semestre clos au 30 septembre 2011	43
2.5.2.1	Etat du résultat global consolidé	43
2.5.2.2	Bilan consolidé	44
2.5.2.3	Tableau consolidé des flux de trésorerie	46
3	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	47

1 RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 231-13, 233-1, alinéa 2°, et 234-2 du règlement général de l'AMF, la société Santen Pharmaceutical Co., Ltd. (l'« **Initiateur** » ou « **Santen** »), offre aux porteurs d'Actions et de BSA (tels que ces termes sont définis ci-après) émis par Novagali Pharma S.A., une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est situé 1, rue Pierre Fontaine, Bâtiment Genavenir, 91000 Evry, France, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 432 584 225 (ci-après, « **Novagali** » ou la « **Société** »), d'acquiescer aux termes et conditions stipulés ci-après (l'« **Offre** ») :

- (i) toutes les actions émises par la Société ainsi que les actions susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des Bons (tels que définis ci-dessous) (les « **Actions** »), soit, à la connaissance de l'Initiateur et après prise en compte du nombre d'Actions qu'il détient déjà, un nombre maximum de 8.263.441 Actions¹, étant précisé que les Actions sont admises aux négociations sur le marché Eurolist (Compartiment C) de NYSE Euronext Paris S.A. (« **NYSE Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0010915553 – NOVA ; et
- (ii) tous les bons de souscription d'actions émis par la Société qui sont en circulation (les « **BSA** »), soit, à la connaissance de l'Initiateur, un maximum de 19.730 BSA, à savoir :
 - a. les 700 bons de souscription d'actions expirant le 28 juin 2014 qui sont en circulation (les « **BSA 2014** ») ; et
 - b. les 19.030 bons de souscription d'actions expirant le 3 février 2019 qui sont en circulation (les « **BSA 2019** »).

Les Actions et les BSA sont ci-après désignés ensemble les « **Titres** ».

L'Offre ne porte pas sur les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise émis par la Société (tels que décrits ci-après, les « **BCE** »), qui ne sont pas cessibles par leurs porteurs en application des dispositions de l'article 163 *bis* G II du Code général des impôts :

- (i) les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise expirant le 26 mars 2012 qui sont en circulation (les « **BCE Mars 2012** ») ;
- (ii) les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise expirant le 29 mai 2012 qui sont en circulation (les « **BCE Mai 2012** ») ;
- (iii) les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise expirant le 14 juin 2012 qui sont en circulation (les « **BCE Juin 2012** ») ;
- (iv) les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise expirant le 27 mars 2014 qui sont en circulation (les « **BCE 2014** ») ;
- (v) les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise expirant le 26 mars 2015 qui sont en circulation (les « **BCE Mars 2015** ») ; et
- (vi) les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise expirant le 29 mai 2015 qui sont en circulation (les « **BCE Mai 2015** »).

Les BCE et les BSA sont ci-après désignés ensemble les « **Bons** ».

¹ Nombre maximum d'Actions calculé sur une base totalement diluée (incluant les Actions émises, les Actions auto-détenues et les Actions susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des Bons (tels que définis ci-dessous)) mais excluant les 8.243.347 actions de Novagali détenues par Santen à la date des présentes et les 474.800 Actions Gratuites (telles que définies dans la note d'information). (Source : Novagali)

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, le 9 novembre 2011, Goldman Sachs International a déposé, en qualité d'établissement présentateur de l'Offre, l'Offre et un projet de note d'information auprès de l'AMF pour le compte de l'Initiateur. Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Goldman Sachs International garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée en application des dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

1.1 Contexte de l'Offre

A l'issue d'une série d'échanges initiés par Santen au cours desquels les représentants de Santen et de Novagali ont discuté de l'éventualité d'un rapprochement et évalué l'intérêt stratégique et les modalités d'une telle opération et, à la suite de l'audit réalisé par Santen sur Novagali, Santen a communiqué, le 5 septembre 2011, une expression d'intérêt dénuée de toute force obligatoire, concernant l'acquisition hors marché d'un bloc d'actions représentant plus de 50% du capital et des droits de vote de Novagali suivie, conformément aux dispositions des articles 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF, d'une offre publique d'achat obligatoire visant les actions de Novagali détenues par les actionnaires minoritaires.

Dans le cadre des discussions relatives au projet d'acquisition, Santen a négocié les termes et conditions d'un contrat d'achat d'actions intitulé *Share Purchase Agreement* (le « **Contrat d'Achat d'Actions** ») aux termes duquel Santen achèterait hors marché (l'« **Acquisition Hors Marché** »), auprès des actionnaires suivants (les « **Actionnaires Cédants** ») un total de 8.243.347 Actions représentant 50,55% du capital social émis de Novagali au jour de la réalisation de l'Acquisition Hors Marché :

Actionnaires Cédants	Nombre d'Actions Cédées	% du Capital Social ²
Edmond de Rothschild Investment Partners (*)	2.543.875 Actions	15,60%
Auriga Partners (*)	2.229.784 Actions	13,67%
Idinvest Partners (*)	1.872.323 Actions	11,48%
CDC Innovation (*)	1.191.908 Actions	7,31%
M. Bernard Chauvin	344.917 Actions	2,11%
M. Alain Munoz	27.248 Actions	0,17%
M. Jérôme Martinez	26.212 Actions	0,16%
M. George Lasezkay	7.080 Actions	0,04%

(*) agissant en qualité de société de gestion de certains fonds

² Calculé sur la base du capital social de la Société émis au jour de la réalisation de l'Acquisition Hors Marché, soit après prise en compte des Actions reçues par Messieurs Alain Munoz et George Lasezkay à raison de l'exercice de BSA 2019. (Voir ci-dessous pour plus de détails.)

Immédiatement avant la réalisation de l'Acquisition Hors Marché, le capital social et les droits de vote de la Société étaient répartis comme suit³ :

Actionnaires	Nombre d'Actions	% du Capital Social et des Droits de Vote
Mandataires sociaux		
<i>Membres du conseil de surveillance :</i>		
Edmond de Rothschild Investment Partners ⁽¹⁾	2.543.875	15,60
Auriga Partners ⁽¹⁾	2.229.784	13,67
Idinvest Partners ⁽¹⁾	1.872.323	11,48
CDC Innovation ⁽¹⁾	1.191.908	7,31
Bernard Chauvin	344.917	2,11
Alain Munoz	27.248	0,17
George Lasezkay	7.080	0,04
Nayan Greg Parekh	1.250	0,001
<i>Membres du directoire :</i>		
Jérôme Martinez	26.212	0,16
Philippe Dupont	8.425	0,05
Autres actionnaires		
Public	3.747.850	22,98
Siparex / Sigefi	1.256.338	7,70
FCJE	1.064.458	6,53
123 Ventures	874.205	5,36
Galinova	496.000	3,04
BML Healthcare	245.460	1,51
Salariés ⁽²⁾	114.107	0,70
Chevrillon & Associés	113.636	0,70
Mercure Epargne Longue	113.636	0,70
Auto-détention	30.148	0,18
TOTAL	16.308.860	100,00

⁽¹⁾ Agissant en qualité de société de gestion de certains fonds.

⁽²⁾ Salariés inscrits au nominatif pur (hors mandataires sociaux), dont 35.134 actions détenues dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise (PEE).

Le Contrat d'Achat d'Actions stipulait des conditions de prix similaires à celles de la présente Offre, soit un prix de 6,15 euros par Action payable au jour de la réalisation de l'Acquisition Hors Marché et un complément de prix de 0,10 euro par Action qui sera payé aux Actionnaires Cédants si, à la date de règlement-livraison de la présente Offre, le nombre d'Actions non-détenues par Santen ne représente pas plus de 5% du capital social ou des droits de vote de Novagali.

Aux termes du Contrat d'Achat d'Actions, les Actionnaires Cédants ont pris un certain nombre d'engagements, au titre desquels (i) Edmond de Rothschild Investment Partners, Auriga Partners,

³ Source : Novagali.

Kurma Life Sciences Partners, M. Bernard Chauvin et M. Alain Munoz se sont engagés à démissionner de leur mandat de membre du conseil de surveillance de la Société, (ii) CDC Innovation s'est engagé à démissionner de son mandat de censeur au sein du conseil de surveillance de la Société, (iii) les Actionnaires Cédants membres du conseil de surveillance de la Société se sont engagés à voter en faveur de la nomination de MM. Jyrki Liljeroos, Naoya Karube et Kazuo Koshiji en qualité de nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société à compter de la réalisation de l'Acquisition Hors Marché et (iv) M. George Lasezkay s'est engagé à voter en faveur de la nomination de M. Yasuhiro Yotsumoto comme membre du directoire de Novagali.

Aux termes du Contrat d'Achat d'Actions, Novagali s'est également engagé à ne pas apporter à l'Offre ses Actions auto-détenues.

Le 26 septembre 2011, Novagali a reçu de Bryan, Garnier and Co Limited une lettre aux termes de laquelle Bryan, Garnier and Co Limited renonçait, irrévocablement et sans condition, à se prévaloir du bénéfice des engagements de conservation souscrits par certains actionnaires de la Société dans l'hypothèse où une opération portant sur l'acquisition de plus de 50% du capital et des droits de vote de Novagali à un prix par action au moins égal à 6,15 euros par action serait réalisée avant le 31 décembre 2011.

Le 27 septembre 2011, le conseil d'administration de Santen a approuvé la signature du Contrat d'Achat d'Actions et le dépôt d'une offre publique obligatoire amicale visant les actions et les autres titres émis par Novagali et en a informé Novagali. Le même jour, le conseil de surveillance de Novagali s'est réuni et, après avoir obtenu l'avis favorable du comité des membres indépendants sur les termes et conditions de l'offre de Santen, a autorisé la signature du Contrat d'Achat d'Actions et a favorablement accueilli l'Offre. Lors de cette même réunion, le conseil de surveillance de Novagali a nommé le cabinet Bellot Mullenbach & Associés, représenté par MM. Patrick Abensour et Jean-Louis Brun d'Arre, en qualité d'expert indépendant conformément aux dispositions de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF. Plus tard dans la journée du 27 septembre 2011, Santen, Novagali et les Actionnaires Cédants ont signé le Contrat d'Achat d'Actions.

Le 28 septembre 2011, Santen, Novagali et les Actionnaires Cédants ont diffusé un communiqué de presse conjoint annonçant la signature du Contrat d'Achat d'Actions, ainsi que l'offre publique d'achat obligatoire en résultant conformément aux dispositions de l'article 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF.

Conformément aux stipulations du Contrat d'Achat d'Actions et à la décision du conseil de surveillance de la Société, le directoire de la Société a autorisé l'accélération de la période d'exercice de deux tiers des 53.358 BSA 2019 en circulation, dont les conditions de performance étaient satisfaites au regard du Prix par Action (tel que défini dans la note d'information) proposé par Santen. Ainsi, le 30 septembre 2011, MM. Alain Munoz et George Lasezkay ont exercé, respectivement, 27.248 BSA 2019 et 7.080 BSA 2019 (soit les deux tiers des BSA 2019 qu'ils détenaient) et ont reçu, respectivement, 27.248 Actions et 7.080 Actions de la Société.

Le 11 octobre 2011, lors de la réalisation de l'Acquisition Hors Marché, Santen a acquis la propriété de 8.243.347 Actions auprès des Actionnaires Cédants pour un prix total de 50.696.584,05 euros. A la même date, conformément aux stipulations du Contrat d'Achat d'Actions, Edmond de Rothschild Investment Partners, Auriga Partners, Kurma Life Sciences Partners, CDC Innovation, M. Bernard Chauvin et M. Alain Munoz ont démissionné de leur mandat de membre du conseil de surveillance de la Société et le conseil de surveillance de Novagali a autorisé (i) la cooptation de MM. Jyrki Liljeroos, Naoya Karube et Kazuo Koshiji en qualité de nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société, (ii) la nomination de M. Naoya Karube en qualité de vice-président du conseil de surveillance de la Société et (iii) la nomination de M. Yasuhiro Yotsumoto en qualité de membre du directoire de la Société.

A la suite de la réalisation de l'Acquisition Hors Marché, le capital social et les droits de vote de la Société étaient répartis comme suit⁴ :

Actionnaires	Nombre d'Actions	% du Capital Social et des Droits de Vote
Mandataires sociaux		
<i>Membres du conseil de surveillance :</i>		
Santen Pharmaceutical	8.243.347	50,55
Nayan Greg Parekh	1.250	0,001
<i>Membres du directoire :</i>		
Philippe Dupont	8.425	0,05
Autres actionnaires		
Public	3.747.850	22,98
Siparex / Sigefi	1.256.338	7,70
FCJE	1.064.458	6,53
123 Ventures	874.205	5,36
Galinova	496.000	3,04
BML Healthcare	245.460	1,51
Salariés ⁽¹⁾	114.107	0,70
Chevillon & Associés	113.636	0,70
Mercure Epargne Longue	113.636	0,70
Auto-détention	30.148	0,18
TOTAL	16.308.860	100,00

⁽¹⁾ Salariés inscrits au nominatif pur (hors mandataires sociaux), dont 35.134 actions détenues dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise (PEE).

Le 13 octobre 2011, Santen a envoyé à Novagali et à l'AMF les déclarations de franchissement de seuils requises par l'article L. 233-7 du Code de commerce (avis AMF D&I n°211C1874 du 14 octobre 2011) et par l'article 11 des statuts de Novagali.

Le 9 novembre 2011, le directoire de la Société, après discussion et en concertation avec Santen, a rendu cessibles les BSA 2019, a décidé d'aligner la condition de performance prévue par le Plan BSA 2019 pour le troisième tiers des BSA 2019 sur la condition de performance prévue pour le deuxième tiers des BSA 2019 et a dès lors réputé satisfaite cette condition de performance, telle qu'amendée, au regard du Prix par Action offert (tel que défini dans la note d'information) ; chaque bénéficiaire ayant en conséquence le droit d'exercer le nombre de BSA 2019 auquel il pouvait prétendre au titre du troisième tiers des BSA 2019.⁵

⁴ Source : Novagali.

⁵ Il résulte de l'article 12 du plan applicable aux BSA 2019 que le directoire de la Société était autorisé à modifier les stipulations du plan dans un sens plus favorable aux porteurs. Les BSA 2019 étaient initialement soumis à un exercice échelonné par tiers dans le temps et assortis d'une condition de présence au sein du conseil de surveillance ou du comité scientifique de la Société et d'une condition de performance. La condition de performance devait être appréciée à la deuxième et à la troisième date anniversaire de leur attribution (le cours devant présenter une augmentation de 50% à la deuxième date anniversaire, soit 5,04 € au 3 février 2013, et de 100% à la troisième date anniversaire, soit 6,72 € au 3 février 2014).

C'est dans ce contexte, et conformément aux dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF que, le 9 novembre 2011, Goldman Sachs International a déposé pour le compte de Santen une offre publique d'achat simplifiée portant sur les Titres de Novagali.

Autres informations concernant l'Offre

Dans l'hypothèse où tous les Titres existant seraient apportés à l'Offre (y compris les Actions auto-détenues par Novagali), le montant maximum en numéraire devant être payé par l'Initiateur (en ce compris le Complément de Prix (tel que défini dans la note d'information) mais hors commissions et frais annexes) s'élèverait à environ 50,5 millions d'euros au total. Dans l'hypothèse où toutes les Actions, mais aucun BSA ni aucune des 30.148 Actions auto-détenues par Novagali au 27 septembre 2011,⁶ seraient apportées à l'Offre, le montant en numéraire devant être payé par l'Initiateur (en ce compris le Complément de Prix mais hors commissions et frais annexes) s'élèverait à environ 50,2 millions d'euros au total.

L'Initiateur a l'intention de financer l'Offre au moyen de ses fonds propres.

Le contexte, ainsi que les principales caractéristiques de l'Offre sont décrits en détail dans la note d'information établie par l'Initiateur, qui est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Santen (www.santen.com) et peut être obtenu sans frais auprès de :

Santen Pharmaceutical Co., Ltd.
9-19, Shimoshinjo 3-chome,
Higashiyodogawa-ku,
Osaka 533-8651
Japon

Goldman Sachs International
c/o Goldman Sachs Paris Inc. et Cie
2, rue de Thann
75017 Paris
France

BNP Paribas Securities Services
Corporate Trust Services
Services Actionnaires
Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin
France

2 PRESENTATION DE L'INITIATEUR

2.1 Renseignements de caractère général concernant l'Initiateur

2.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est Santen Seiyaku *Kabusiki-Kaisha*. En anglais, cette dénomination est Santen Pharmaceutical Co., Ltd.

2.1.2 Siège social

Le siège social de Santen est situé 9-19, Shimoshinjo 3-chome, Higashiyodogawa-ku, Osaka 533-8651, Japon.

2.1.3 Forme juridique et nationalité

Santen est une société anonyme de droit japonais.

2.1.4 Date de constitution

Santen a été créé en 1890.

⁶ Source : Novagali.

2.1.5 Objet social

L'objet social de Santen l'autorise à exercer les activités suivantes :

- fabrication, vente, achat, import-export de produits pharmaceutiques, produits chimiques, produits industriels, médicaments à usage vétérinaire, réactifs, produits parapharmaceutiques, cosmétiques, produits alimentaires, ingrédients alimentaires, boissons, produits d'alimentation animale, additifs alimentaires, produits chimiques agricoles, agents médicaux de prévention des épidémies, produits d'hygiène, appareils médicaux, appareils de mesure et autres produits chimiques ;
- vente, achat, location et maintenance en matière immobilière ;
- vente, achat, location et courtage de machines et instruments ;
- activité d'entrepôt ;
- activité de transport par camion et de fret par automobile ;
- activité de nettoyage ; et
- toutes autres activités et investissements accessoires, ayant trait ou en rapport avec toute activité mentionnée ci-dessus.

2.1.6 Exercice social

L'exercice social de Santen débute le 1^{er} avril de chaque année calendaire et prend fin le 31 mars de l'année calendaire suivante.

2.2 **Renseignements de caractère général concernant le capital social de l'Initiateur**

2.2.1 Capital social

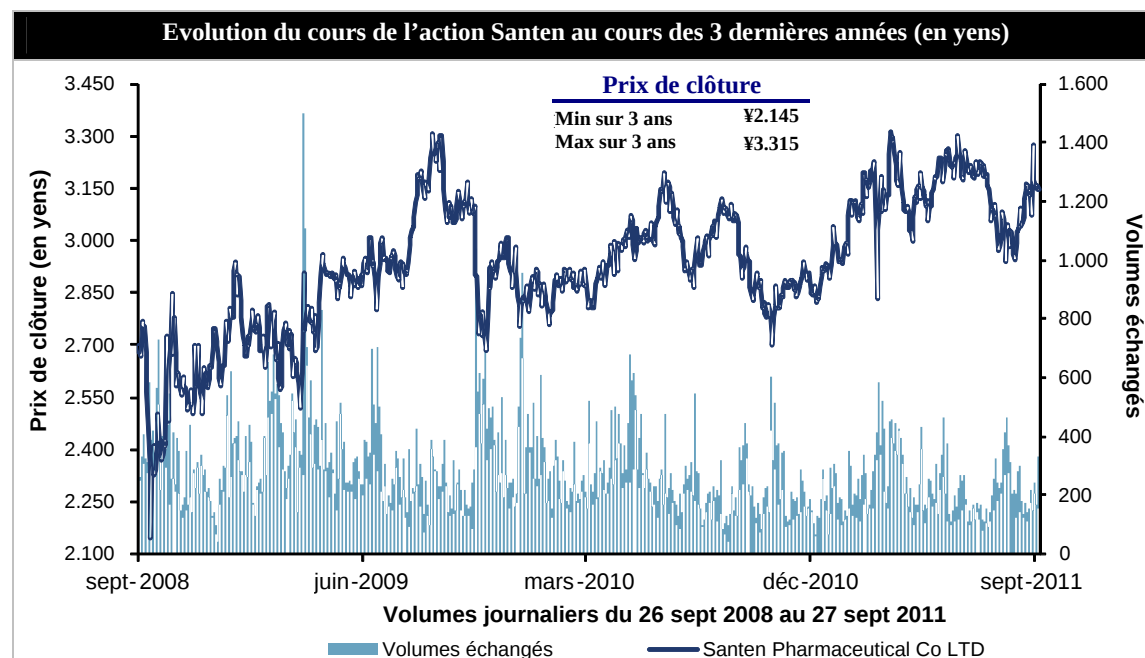
Les actions de Santen sont admises aux négociations sur les bourses de Tokyo et d'Osaka (mnémonique : 4536). Le montant du capital autorisé de Santen comprend 220.000.000 actions. Au 30 septembre 2011, le capital libéré de Santen s'élevait à 6.670 millions de yens (soit environ 64,7 millions d'euros)⁷ divisé en 87.127.603 actions ordinaires.

Au 30 septembre 2011, la capitalisation boursière de Santen s'élevait à 282,29 milliards de yens, soit environ 2.737 millions d'euros.⁸

⁷ Sur la base d'un taux de conversion EUR-JPY sur Bloomberg de 1 euro = 103,12 yens au 30 septembre 2011.

⁸ Sur la base d'un taux de conversion EUR-JPY sur Bloomberg de 1 euro = 103,12 yens au 30 septembre 2011.

Le tableau, ci-après, présente la performance du cours de bourse de l'action Santen depuis septembre 2008 :



Au cours de cette période, les prix de clôture minima et maxima ont été les suivants :

Prix de clôture de l'action Santen (en yens)			
	Sept-08 à Sept-09	Sept-09 à Sept-10	Sept-10 à Sept-11
Minimum	¥2.145	¥2.685	¥2.700
Maximum	¥3.310	¥3.300	¥3.315

2.2.2 Droits de vote

Chaque unité d'actions de l'Initiateur donne droit à une voix lors des assemblées générales des actionnaires. Chaque unité d'actions comprend un total de 100 actions de l'Initiateur.

Les assemblées générales annuelles des actionnaires de Santen se tiennent au mois de juin de chaque année et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires peuvent être convoquées chaque fois que cela est nécessaire. La date d'enregistrement comptable pour participer à l'assemblée générale annuelle de l'Initiateur est le 31 mars de chaque année.

Les résolutions soumises aux assemblées générales doivent être adoptées à la majorité des droits de vote des actionnaires présents et autorisés à exercer leurs droits de vote. Conformément au droit et à la réglementation japonais, l'adoption de certaines résolutions requière une majorité qualifiée des deux tiers ou plus des droits de vote représentés par des actionnaires présents détenant un tiers ou plus des droits de vote des actionnaires autorisés à voter.

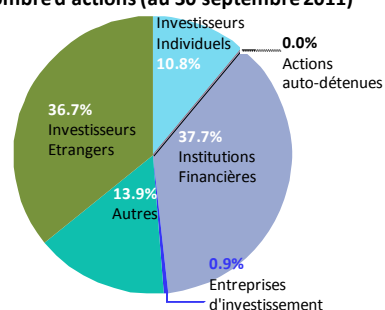
Un actionnaire peut exercer ses droits de vote par l'intermédiaire d'un autre actionnaire agissant en qualité de mandataire.

2.2.3 Répartition du capital social de l'Initiateur

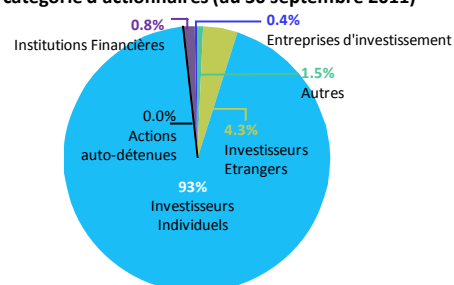
Au 30 septembre 2011, Santen comptait environ 8.760 actionnaires et son capital social était réparti comme suit :

Name	Nombre d'actions (en milliers)	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
Japan Trustee Service Bank, Ltd.	12.458	14,3%	14,3%
Mita Sangyo Co., Ltd.	4.756	5,5%	5,5%
The Master Trust Bank of Japan, Ltd.	4.248	4,9%	4,9%
State Street Bank and Trust Company 505223	3.387	3,9%	3,9%
Development Bank of Japan Inc.	3.310	3,8%	3,8%
Nippon Life Insurance Company	2.721	3,1%	3,1%
The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd.	2.120	2,4%	2,4%
RBC Dexia Investor Services trust, London-lending account	2.080	2,4%	2,4%
Trust & Custody Services Bank, Ltd	1.984	2,3%	2,3%
The Chase Manhattan Bank, N.A. London Secs Lending Omnibus Account	1.685	1,9%	1,9%
Autres	48.378	44,5%	44,5%
Total	87.127	100%	100%

Répartition de l'actionnariat par
nombre d'actions (au 30 septembre 2011)



Répartition de l'actionnariat par
catégorie d'actionnaires (au 30 septembre 2011)



2.2.4 Autres titres donnant accès au capital

Santen a mis en place un plan de rémunération en actions en application duquel des options d'achat ou de souscription d'actions sont attribuées chaque année aux administrateurs et cadres dirigeants au prix du marché à la date de leur attribution. Les options d'achat ou de souscription d'actions deviennent exerçables après deux ans et expirent dix ans après leur date d'attribution. Au 31 mars 2011, les options d'achat ou de souscription d'actions exerçables pouvaient donner lieu à l'attribution d'un nombre total de 746.600 actions ordinaires de Santen.

2.2.5 Dividendes

Santen peut, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, décider la distribution d'un dividende de fin d'exercice aux actionnaires ou aux créanciers gagistes enregistrés le 31 mars de chaque année (date d'enregistrement comptable pour la distribution des dividendes de fin d'exercice).

Santen peut également, par voie de résolutions du conseil d'administration, décider la distribution d'une avance sur dividende aux actionnaires ou aux créanciers gagistes enregistrés le 30 septembre de chaque année (date d'enregistrement comptable pour la distribution des avances sur dividende).

2.3 Administration, direction et contrôle de l'Initiateur

2.3.1 Conseil d'administration

Santen est administré par un conseil d'administration composé au maximum de douze membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée d'un an expirant à la clôture de l'assemblée générale annuelle suivante. Le conseil d'administration se réunit une fois par mois en principe.

En plus des diverses attributions qui lui sont conférées par la loi, le conseil d'administration établit la politique de gestion, la stratégie et le plan d'affaires du groupe Santen. Le conseil d'administration prend les décisions relatives à l'acquisition ou au transfert des principaux actifs et décide des questions importantes en matière d'organisation ou liées au personnel. Il supervise également l'activité de Santen et de ses filiales.

En août 2011, Santen comptait six membres du conseil d'administration, y compris trois administrateurs externes :

- Akira Kurokawa (président et directeur général) ;
- Sadatoshi Furukado (administrateur, directeur exécutif, Japon et Asie, directeur des ventes et de la division marketing, produits pharmaceutiques délivrés sur ordonnance) ;
- Toshiaki Nishihata (administrateur, directeur exécutif, États-Unis et Europe, directeur de la division recherche et développement) ;
- Isao Muramatsu (administrateur externe) ;
- Noboru Kotani (administrateur externe) ; et
- Akihiro Okumura (administrateur externe).

Santen a également mis en place les trois comités suivants composés d'administrateurs internes et externes, qui sont des organes de délibération destinés à renforcer la gouvernance d'entreprise et améliorer la transparence et l'objectivité de la direction :

- Le comité stratégique délibère sur les questions stratégiques clefs telles que celles concernant l'activité.
- Le comité des nominations délibère sur la sélection des administrateurs, des cadres dirigeants et des auditeurs potentiels et soumet des recommandations au conseil d'administration.
- Le comité exécutif des rémunérations délibère sur la rémunération des administrateurs et des cadres dirigeants et soumet des recommandations au conseil d'administration.

2.3.2 Cadres dirigeants

Santen a introduit un système de cadres dirigeants pour renforcer la direction tout en améliorant la qualité et la rapidité du processus de prise de décisions stratégiques.

En août 2011, Santen était géré par les cadres dirigeants suivants :

- Akira Kurokawa (président et directeur général) ;
- Toshiaki Nishihata (administrateur, directeur exécutif, États-Unis et Europe, directeur de la division recherche et développement) ;
- Sadatoshi Furukado (administrateur, directeur exécutif, Japon et Asie, directeur de la division ventes et marketing, produits pharmaceutiques délivrés sur ordonnance) ;

- Masamichi Sato (cadre dirigeant, directeur de la division en charge du développement de Santen) ;
- Jyrki Liljeroos (cadre dirigeant, président de Santen Oy) ;
- Kenji Morishima (cadre dirigeant, directeur de ressources humaines et de la division CSR (*Corporate Social Responsibility*)) ;
- Satoshi Harada (cadre dirigeant, directeur administratif) ;
- Atutoshi Ota (cadre dirigeant, directeur de la division approvisionnement produits) ;
- Akio Kimura (cadre dirigeant, directeur conformité et qualité) ; et
- Akihiro Tsujimura (cadre dirigeant, *chief operating officer* de Santen Inc.).

2.3.3 Auditeurs

Santen a adopté un système de gouvernance d'entreprise ayant recours à des auditeurs. Le conseil des auditeurs est constitué de quatre membres, en ce compris des auditeurs externes, désignés par l'assemblée générale des actionnaires pour des mandats d'une durée de quatre ans. Les auditeurs élaborent les politiques et programmes de vérification. Ils assistent également aux réunions du conseil d'administration et aux autres réunions importantes ayant trait aux activités de l'Initiateur. En outre, les auditeurs supervisent les administrateurs dans l'exécution de leurs fonctions par le biais de la vérification de la situation financière et opérationnelle du siège de Santen, de ses principaux sites opérationnels et de ses filiales.

En août 2011, les quatre auditeurs de Santen étaient les personnes suivantes :

- Yoshihiro Noutsuka (auditeur permanent) ;
- Yasuaki Tsuchiya (auditeur externe) ;
- Yasuo Sato (auditeur externe) ; et
- Yutaka Mizuno (auditeur externe).

Par ailleurs, Santen a désigné KPMG en qualité de commissaire aux comptes. L'adresse de KPMG est située Ginsen Bingomachi Building, 3-6-5 chome, Kawara-machi, Chuo-ku, Osaka 541-0048, Japon.

2.4 Description des activités de l'Initiateur

2.4.1 Organigramme du groupe Santen



Nom de la société*	Activités	Localisation	Capital détenu
① Santen Pharmaceutical Co., Ltd.	Recherche, développement, production, commercialisation de produits pharmaceutiques et d'appareils médicaux	Osaka, Japon	N/A
② Claire Co., Ltd.	Nettoyage de vêtements anti-poussière et stérilisés	Shiga, Japon	100%
③ Santen Holdings U.S. Inc.	Société holding pour les activités en Amérique du Nord et le développement opérationnel	Californie, États-Unis	100%
④ Santen Inc.	Développement clinique et développement commercial de produits pharmaceutiques	Californie, États-Unis	100%**
⑤ Advanced Vision Science, Inc.	Développement, production et commercialisation d'appareils médicaux	Californie, États-Unis	100%**
⑥ Santen Oy	Développement, production et commercialisation de produits pharmaceutiques	Tampere, Finlande	100%
⑦ SantenPharma AB	Support pour la commercialisation de produits pharmaceutiques	Solna, Suède	100%
⑧ Santen GmbH	Commercialisation de produits pharmaceutiques, affaires réglementaires, commercialisation scientifique et développement opérationnel	Germering, Allemagne	100%
⑨ Taiwan Santen Pharmaceutical Co., Ltd.	Importation et commercialisation de produits pharmaceutiques	Taipei, Taiwan	100%

Nom de la société*	Activités	Localisation	Capital détenu
⑩ Santen Pharmaceutical Korea, Co., Ltd.	Importation et commercialisation de produits pharmaceutiques	Seoul, Corée	100%
⑪ Santen Pharmaceutical (China) Co., Ltd.	Développement, production et commercialisation de produits pharmaceutiques	Suzhou, Chine	100%
⑫ Santen India Private Limited	Recherche sur le marché pharmaceutique	Bangalore, Inde	99.9% 0.1%**

* Le numéro ③ représente la succursale de Santen à Pékin en République Populaire de Chine.

** Investissement indirect par l'intermédiaire de Santen Holdings U.S. Inc.

Nom de l'usine ou du laboratoire ⁹	Localisation
① Usine de Noto	Ishikawa, Japon
② Usine de Shiga	Shiga, Japon
③ Usine de Tampere	Tampere, Finlande
④ Usine de Suzhou	Suzhou, Chine
⑤ Centre de recherche et développement de Nara	Nara, Japon

2.4.2 Principales activités

Depuis sa création en 1890, Santen œuvre à la protection et à l'amélioration de la vue et de la santé du grand public. Les activités intégrées de Santen vont de la recherche et développement à la production et à la vente de produits pharmaceutiques disponibles sur ordonnance ou en vente libre.

Aujourd'hui, Santen est spécialisé dans la fabrication de produits pharmaceutiques ophtalmiques et antirhumatismaux et s'emploie à développer des produits pharmaceutiques de qualité destinés à tous types de troubles ophtalmiques et à proposer des informations qui répondent aux besoins cliniques. Il en résulte que Santen est *leader* sur le marché japonais des produits ophtalmiques délivrés sur ordonnance, qui représente plus de 80% des ventes de Santen. Santen commercialise ses produits dans plus de 50 pays et dispose d'une capacité annuelle de production de solutions ophtalmiques d'environ 300 millions d'unités.

Avec des plateformes de commercialisation et de développement au Japon, aux États-Unis et en Europe, qui s'appuient sur des ressources en R&D de premier rang, Santen a pour objectif de devenir une société à rayonnement mondial proposant des produits uniques à des patients partout dans le monde.

⁹ L'unité de production d'Osaka n'est pas mentionnée du fait du transfert prévu de ses activités à l'unité de production de Shiga à la fin de l'exercice 2012.

2.4.2.1 Description par segment d'activité au Japon

2.4.2.1.1 Produits pharmaceutiques délivrés sur ordonnance

(a) Produits pharmaceutiques ophtalmiques délivrés sur ordonnance

Santen est *leader* sur le marché japonais des produits pharmaceutiques ophtalmiques délivrés sur ordonnance avec une part de marché d'environ 35,8%. Santen propose des traitements destinés à une grande variété de troubles ophtalmiques et couvre les ophtalmologues sur l'ensemble du pays avec le nombre le plus élevé de visiteurs médicaux au Japon (environ 400). Santen dispose également de plateformes aux États-Unis et dans différents pays d'Europe et d'Asie pour le développement, la production et la vente de produits pharmaceutiques ophtalmiques. En dépit de l'impact de la révision du prix des médicaments par l'organisme national d'assurance maladie, le marché japonais des produits pharmaceutiques ophtalmiques délivrés sur ordonnance a progressé de 5,3%, pour atteindre 247.400 millions de yens (environ 2.102 millions d'euros)¹⁰ durant l'exercice 2010, du fait de la croissance des ventes de produits contre le glaucome et les troubles rétinien. Dans ce cadre, les ventes de Santen de produits pharmaceutiques ophtalmiques délivrés sur ordonnance ont progressé de 4,0% au Japon, pour atteindre 75.585 millions de yens (environ 642,2 millions d'euros)¹¹.

Le segment des produits pharmaceutiques ophtalmiques délivrés sur ordonnance inclut les activités suivantes :

- Traitements des troubles conjonctivaux épithéliaux et de la cornée – Au cours de l'exercice 2010, si la part de Santen sur le marché des traitements des troubles conjonctivaux épithéliaux et de la cornée au Japon s'est légèrement contractée, Santen a conservé une position de *leader* avec 76,0% de part de marché.
- Traitements contre le glaucome – La part de Santen sur le marché des traitements contre le glaucome au Japon a progressé pour atteindre 25,7% de part de marché pour l'exercice 2010.
- Produits ophtalmiques anti-infectieux – La part de Santen sur le marché des produits ophtalmiques anti-infectieux a légèrement baissé à 68,4% pour l'exercice 2010. Toutefois, Santen conserve sa position de *leader* sur ce marché au Japon.
- Produits ophtalmiques antiallergiques – Au cours de l'exercice 2010, la part de Santen sur le marché des produits ophtalmiques antiallergiques au Japon s'est réduite à 16,7% de part de marché. En dépit de cette diminution, Santen conserve toujours une présence importante sur ce marché.

¹⁰ Sur la base d'un taux de conversion EUR-JPY sur Bloomberg de 1 euro = 117,69 yens au 31 mars 2011.

¹¹ Sur la base d'un taux de conversion EUR-JPY sur Bloomberg de 1 euro = 117,69 yens au 31 mars 2011.

(b) Produits pharmaceutiques antirhumatismaux délivrés sur ordonnance

Le second segment d'activité de Santen concerne les produits pharmaceutiques antirhumatismaux. Santen produit trois traitements antirhumatismaux pour les besoins des institutions de santé à travers le Japon pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde. Au cours de l'exercice 2010, le chiffre d'affaires lié aux produits pharmaceutiques antirhumatismaux délivrés sur ordonnance s'est élevé à 9.727 millions de yens (environ 82,6 millions d'euros)¹². Santen conserve sa position de *leader* sur le marché des traitements antirhumatismaux avec 43,0% de part de marché. De surcroît, Santen renforce ses efforts en matière de recherche et développement pour développer de nouveaux traitements antirhumatismaux.

2.4.2.1.2 Produits pharmaceutiques en vente libre

Depuis le lancement des gouttes pour les yeux *Daigaku* en 1899, Santen s'est dédié au développement, à la production et à la commercialisation de produits ophtalmiques de qualité en vente libre en se concentrant particulièrement sur les traitements de base et la prévention des maladies oculaires. La mise en avant permanente de la créativité et de l'innovation, comme par exemple l'introduction du premier flacon plastique de gouttes pour les yeux au Japon en 1962, démontre la détermination de Santen à concrétiser de nombreuses idées innovantes. Les principaux traitements en vente libre de Santen comprennent *Sante FX Neo*, la gamme *Sante de u* et la gamme *Sante 40*, qui sont plébiscités par les consommateurs japonais depuis de nombreuses années.

Les ventes de produits pharmaceutiques en vente libre de Santen sont presque entièrement réalisées sur le marché japonais des produits ophtalmiques en vente libre. Le chiffre d'affaires tiré des ventes de produits pharmaceutiques en vente libre s'est élevé à 4.715 millions de yens en 2010 (environ 40 millions d'euros)¹³.

2.4.2.1.3 Appareils médicaux

Santen intervient sur le marché des appareils médicaux ophtalmiques comme expert dans le domaine de l'ophtalmologie (notamment dans le domaine de la chirurgie de la cataracte, et en particulier en matière de lentilles intraoculaires) et sa capacité à fournir des produits et services aux institutions médicales en plus de ses produits pharmaceutiques illustre cette force. Les principaux produits de Santen comprennent les machines de phacoémulsification pour la chirurgie de la cataracte, les lentilles intraoculaires et les instruments chirurgicaux. En novembre 2001, Santen a renforcé sa capacité à développer des lentilles intraoculaires grâce à l'acquisition de la société américaine Advanced Vision Science, Inc., qui est engagée dans la recherche, le développement, la production et la commercialisation de lentilles intraoculaires.

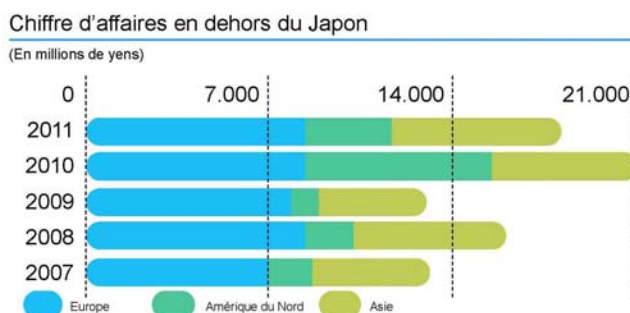
2.4.2.2 Activités en dehors du Japon

Au cours de l'exercice 2010, le marché des produits pharmaceutiques ophtalmiques délivrés sur ordonnance en dehors du Japon est resté solide, principalement en Asie. Dans ce contexte, Santen a concentré ses efforts sur la promotion de ses produits et mis en œuvre différentes initiatives, notamment la diffusion d'informations médicales en Europe. Il en résulte que le nouveau traitement de Santen contre le glaucome et l'hypertension oculaire, le Taflotan, a réussi à pénétrer certains marchés européens, dont le marché allemand. Santen a également entrepris des campagnes promotionnelles à travers l'Asie, en privilégiant la Chine et la Corée. Grâce à ces efforts, Santen est parvenu à améliorer sa position sur chacun de ces marchés. Le chiffre d'affaires en devise locale a progressé en Europe et en Asie. En yens, le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de produits pharmaceutiques ophtalmiques

¹² Sur la base d'un taux de conversion EUR-JPY sur Bloomberg de 1 euro = 117,69 yens au 31 mars 2011.

¹³ Sur la base d'un taux de conversion EUR-JPY sur Bloomberg de 1 euro = 117,69 yens au 31 mars 2011.

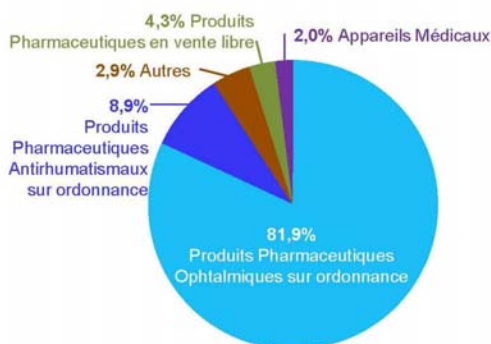
délivrés sur ordonnance a progressé de 7,1%, à 15.211 millions de yens (environ 129,2 millions d'euros)¹⁴. Retraitées des milestones non récurrents perçus au titre d'accords de licence, les ventes globales en dehors du Japon ont diminué de 13,1%, à 18,262 millions de yens (environ 155,2 millions d'euros).¹⁵



Des informations complémentaires sur les activités de Santen sont disponibles en anglais dans le rapport annuel 2011 de Santen qui peut être consulté sur internet¹⁶ et dans les états financiers de Santen.

2.4.2.3 Chiffre d'affaires par segment d'activité

La ventilation du chiffre d'affaires net consolidé par segments d'activité pour l'exercice clos au 31 mars 2010 est présentée sur la figure suivante (chiffre d'affaires net total de 110.594 millions de yens) (environ 939,7 millions d'euros).¹⁷



2.4.2.4 Recherche et développement

L'objectif de Santen est de développer et de livrer rapidement des produits pharmaceutiques innovants dans les domaines ophtalmiques et des traitements antirhumatismaux qui contribuent à améliorer la qualité de vie des patients. Afin de créer des nouveaux traitements en réponse aux besoins des patients et de les amener rapidement au stade du développement clinique au Japon, aux États-Unis et en

¹⁴ Sur la base d'un taux de conversion EUR-JPY sur Bloomberg de 1 euro = 117,69 yens au 31 mars 2011.

¹⁵ Sur la base d'un taux de conversion EUR-JPY sur Bloomberg de 1 euro = 117,69 yens au 31 mars 2011.

¹⁶ <http://www.santen.com/ir/reports/ar2011.pdf>

¹⁷ Sur la base d'un taux de conversion EUR-JPY sur Bloomberg de 1 euro = 117,69 yens au 31 mars 2011.

Europe, Santen investit dans la recherche et le développement tout en renforçant ses partenariats avec des sociétés et instituts de recherche de premier plan.

La recherche et le développement de nouveaux traitements exige l'intégration d'une gamme nombreuse de technologies spécialisées. Pour améliorer ses nouveaux produits en cours de développement et favoriser un processus de recherche et développement efficace, Santen renforce actuellement son organisation en recherche et développement tout en formant également des alliances permettant à Santen de tirer avantage de ressources externes. Santen a mis en place un réseau mondial d'alliances technologiques avec des groupes pharmaceutiques, des universités, des centres de recherche et des entreprises. A travers ces alliances, Santen recherche activement à faciliter l'échange d'informations, la conclusion d'accords de licence et les développements conjoints et applique le résultat de ces activités au développement efficace de nouveaux produits pharmaceutiques.

Les groupes pharmaceutiques de premier plan procèdent aujourd'hui à des développements cliniques à travers le monde pour accélérer le processus conduisant à la mise sur le marché de nouveaux traitements dans les pays clefs. Santen a également mis en place un réseau de développement clinique au Japon, aux États-Unis et en Europe pour accélérer la livraison de nouveaux traitements innovants et de qualité aux patients à travers le monde.

2.4.3 Salariés

Au 31 mars 2011, Santen employait 2.867 salariés sur une base consolidée et 1.924 salariés sur une base non consolidée.

2.5 **Informations financières concernant l'Initiateur**

La présente section contient un résumé des principales informations financières consolidées de Santen pour l'exercice clos au 31 mars 2011. Ces informations doivent être lues en relation avec les états financiers consolidés et les notes annexes qui figurent dans le rapport annuel 2011 de Santen, dont la version complète est disponible sur le site internet de Santen (<http://www.santen.com/ir/reports/ar2011.pdf>).

La présente section contient également un résumé des principales informations financières semestrielles consolidées de Santen au 30 septembre 2011. Ces informations doivent être lues en relation avec les informations extraites du recueil de données (*data book*) semestrielles consolidées au 30 septembre 2011 de Santen, dont la version complète est également disponible sur le site internet de Santen (http://www.santen.com/ir/reports/db2012_h.pdf).

2.5.1 Informations financières pour l'exercice clos le 31 mars 2011

2.5.1.1 Aperçu des informations financières sélectionnées

Exercices clos au 31 mars

	En millions de yens		En milliers de dollars U.S.
	2010	2011	2011
Exercice :			
Chiffre d'affaires net	¥ 110.594	¥ 110.812	\$ 1.332.678
Coût des ventes	34.710	34.437	414.155
Frais commerciaux, généraux et administratifs	46.244	45.636	548.847
Résultat opérationnel	29.640	30.739	369.676
Frais financiers	53	36	439
Résultat avant impôt	28.610	31.074	373.722
Impôt sur le résultat	9.887	9.741	117.151
Résultat net	18.723	21.333	256.571
Investissements	1.315	1.651	19.855
Amortissements et dépréciations	3.421	2.976	35.794
Dépenses de recherche et développement	14.123	13.221	159.005
Données par action (yen et dollar U.S.) :			
Résultat de base par action	¥ 220,10	¥ 249,71	\$ 3,00
Résultat dilué par action	219,85	249,42	3,00
Capitaux propres	1.614,08	1.793,15	21,57
Dividendes versés sur l'exercice	80,00	90,00	1,08
Flux de trésorerie :			
Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles	¥ 26.110	¥ 17.768	\$ 213.701
Trésorerie nette (utilisée pour) générée par les activités d'investissement	(829)	(7.676)	(92.327)
Trésorerie nette utilisée par les activités de financement	(6.753)	(1.570)	(18.883)
Ratio de couverture des frais financiers (fois)	558,1	488,5	
Ratio dette / flux de trésorerie (%)	2,5	1,1	
A la clôture de l'Exercice :			
Total des actifs courants	¥ 118.832	¥ 137.668	\$ 1.655.664
Immobilisations corporelles nettes	26.574	24.957	300.140
Total des actifs	166.878	184.801	2.222.508
Endettement à long terme	75	152	1.828
Capitaux propres	137.343	156.099	1.877.311
Rendement des fonds propres (<i>Return on equity</i>) (%)	14,3	14,5	
Rendement des actifs (<i>Return on assets</i>) (%)	11,8	12,1	
Ratio des fonds propres (<i>Equity ratio</i>) (%)	82,3	84,5	
Ratio de fonds propres sur la base du cours des actions (<i>Equity ratio on stock price basis</i>) (%)	143,1	156,2	
Ratio cours / bénéfice (<i>Price earnings ratio - PER</i>) (fois)	12,7	13,3	
Ratio dividende / fonds propres (<i>Dividend on equity - DOE</i>) (%)	5,2	5,3	
Actions émises (en milliers)	86.992	87.053	
Nombre de salariés	2.756	2.867	

Notes : 1. Les montants en dollars U.S. ont été convertis à partir du yen, uniquement pour la commodité du lecteur, au taux de change en vigueur au 31 mars 2011 de 83,15 Yens pour 1,00 dollar U.S.

2. Voir les Notes 2.13 et 11 des Notes aux Etats Financiers Consolidés pour les données par action.
3. Les capitaux propres comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires et les résultats globaux cumulés.

2.5.1.2 Bilan consolidé

ACTIFS

	En millions de yens		En milliers de dollars U.S.
	2011	2010	2011
Actifs courants :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	¥ 72.482	¥ 64.349	\$ 871.705
Placements à court terme	6.409	1.327	77.078
Créances clients			
Effets de commerce	984	792	11.833
Créances	37.997	34.476	456.969
Provisions pour créances douteuses	(2)	(1)	(20)
Créances clients nettes	38.979	35.267	468.782
Stocks	14.704	13.624	176.841
Actifs d'impôts différés	1.987	2.166	23.893
Autres actifs courants	3.107	2.099	37.365
Total des actifs courants	137.668	118.832	1.655.664
Immobilisations corporelles :			
Terrains	8.216	8.418	98.815
Constructions et agencements	40.720	41.569	489.712
Installations et équipements	11.050	11.039	132.895
Outillages, mobilier et véhicules	11.041	10.962	132.781
Immobilisations en location financière	234	133	2.813
Immobilisations en cours	186	43	2.240
Total	71.447	72.164	859.256
Amortissements et provisions	(46.490)	(45.590)	(559.116)
Immobilisations corporelles nettes	24.957	26.574	300.140
Actifs financiers et autres actifs :			
Titres mis en équivalence	16	16	188
Placements financiers	12.126	12.223	145.836
Actifs incorporels	991	1.231	11.923
Actifs d'impôts différés	7.538	6.703	90.657
Autres actifs	1.505	1.299	18.100
Total des actifs financiers et autres actifs	22.176	21.472	266.704
Total des actifs	¥ 184.801	¥ 166.878	\$ 2.222.508

PASSIFS ET ACTIF NET

	En millions de yens		En milliers de dollars U.S.
	2011	2010	2011
Passifs courants :			
Dettes financières à court terme	¥ —	¥ 543	\$ —
Dettes fournisseurs	6.031	5.600	72.537
Autres dettes	8.444	7.937	101.556
Charges à payer	3.614	3.354	43.465
Impôt sur le résultat à payer	4.631	6.618	55.697
Autres passifs courants	1.385	1.235	16.651
Total des passifs courants	24.105	25.287	289.906
Passifs non courants :			
Dettes financières à long terme	152	75	1.828
Indemnités de retraite et de licenciement	3.266	2.911	39.283
Indemnités de retraite et de licenciement des dirigeants et auditeurs internes	454	456	5.458
Passifs d'impôts différés	21	15	249
Provisions pour démantèlement	160	—	1.928
Autres passifs	239	531	2.869
Total des passifs non courants	4.292	3.988	51.615
Passifs éventuels			
Total des passifs	28.397	29.275	341.521
Actif net :			
Capitaux propres			
Actions ordinaires :			
Autorisées : 220.000.000 actions			
(220.000.000 actions en 2010)			
Emises : 87.053.103 actions			
(86.992.503 actions en 2010)			
	6.615	6.539	79.550
Primes	7.969	7.234	95.836
Réserves	147.578	133.053	1.774.845
Actions propres, au coût :			
464 actions en 2011 et 1.902.026 actions en 2010			
	(2)	(4.958)	(22)
Total des capitaux propres	162.160	141.868	1.950.209
Autres éléments du résultat global cumulé :			
(Pertes) profits latents sur placements financiers, après impôts	(443)	136	(5.333)
Réserve de conversion	(5.618)	(4.661)	(67.565)
Total des autres éléments du résultat global cumulé	(6.061)	(4.525)	(72.898)
Options de souscription d'actions	305	260	3.676
Total actif net	156.404	137.603	1.880.987
Total des passifs et de l'actif net	¥ 184.801	¥ 166.878	\$ 2.222.508

2.5.1.3 Etat du résultat global consolidé

	En millions de yens			En milliers de dollars U.S.
	2011	2010	2009	2011
Chiffre d'affaires net	¥ 110.812	¥ 110.594	¥ 101.619	\$ 1.332.678
Coût des ventes	34.437	34.710	35.947	414.155
Marge brute	76.375	75.884	65.672	918.523
Frais commerciaux, généraux et administratifs	45,636	46,244	50,178	548,847
Résultat opérationnel	30.739	29.640	15.494	369.676
Autres produits (charges) :				
Produits financiers et dividendes	521	418	549	6.273
Participation aux bénéfices sur contrats d'assurance	137	128	104	1.643
Gains (pertes) de change, nets	(123)	(383)	185	(1.474)
Frais financiers	(36)	(53)	(65)	(439)
Résultat des entreprises mises en équivalence	—	(564)	(679)	—
Plus-values sur cessions de valeurs mobilières de placements	—	74	—	—
Moins-values sur cessions de valeurs mobilières de placements	—	(197)	(37)	—
Provisions sur valeurs mobilières de placement	(150)	(254)	—	(1.809)
Coûts du déménagement des filiales américaines	(135)	—	—	(1.618)
Charges liées au changement de méthode comptable applicable aux passifs de démantèlement	(109)	—	—	(1.306)
Dépréciations des immobilisations corporelles	—	(397)	—	—
Autres produits et charges	230	198	273	2.776
Résultat avant impôt	31.074	28.610	15.824	373.722
Impôt sur le résultat :				
Courant	9.970	10.687	8.269	119.907
Différé	(229)	(800)	(2.568)	(2.756)
	9.741	9.887	5.701	117.151
Résultat avant intérêts minoritaires	21.333	18.723	10.123	256.571
Résultat net	21.333	18.723	10.123	256.571
Résultat avant intérêts minoritaires	21.333	18.723	10.123	256.571
Autres éléments du résultat global :				
(Pertes) profits latents sur valeurs mobilières, après impôts	(579)	383	(2.520)	(6.974)
Ecart de conversion	(957)	(280)	(2.707)	(11.513)
Autres éléments du résultat global	(1.536)	103	(5.227)	(18.487)
Total du résultat global	19.797	18.826	4.896	238.084
Total du résultat global attribuable à :				
Propriétaires de la société mère	¥ 19.797	¥ 18.826	¥ 4.896	\$ 238.084
Intérêts minoritaires	—	—	—	—

Données par action :

	Yens			Dollars U.S.	
	2011	2010	2009	2011	
Résultat net – de base	¥ 249,71	¥ 220,10	¥ 119,08	\$ 3,00	
Résultat net – diluée	249,42	219,85	118,97	3,00	
Dividendes en numéraire sur l'exercice	90,00	80,00	80,00	1,08	

2.5.1.4 Etat consolidé de variation des capitaux propres

	En millions de yens							
	Capital Social	Primes	Réserves	Actions propres, au coût	Gains (pertes) latents sur valeurs mobilières après impôts	Réserve de conversion	Options de souscription d'actions	
Situation au 31 mars 2008	¥ 6.419	¥ 7.114	¥ 117.787	¥ (4.921)	¥ 2.273	¥ (1.674)	¥ 120	
Impact des changements de méthode comptable appliqués aux filiales étrangères			210					
Variations de l'exercice :								
Exercice de stock options	38	38						
Dividendes versés			(6.800)					
Résultat net			10.123					
Rachat d'actions propres, net				(15)				
Cession d'actions propres		0		2				
Impact lié à l'application de la méthode de la mise en équivalence			(186)					
Autres variations					(2.520)	(2.707)	68	
Situation au 31 mars 2009	¥ 6.457	¥ 7.152	¥ 121.134	¥ (4.934)	¥ (247)	¥ (4.381)	¥ 188	
Exercice de stock options	82	82						
Dividendes versés			(6.804)					
Résultat net			18.723					
Rachat d'actions propres, net				(24)				
Cession d'actions propres		0		0				
Autres variations					383	(280)	72	
Situation au 31 mars 2010	¥ 6.539	¥ 7.234	¥ 133.053	¥ (4.958)	¥ 136	¥ (4.661)	¥ 260	
Exercice de stock options	76	76						
Dividendes versés			(6.808)					
Résultat net			21.333					
Rachat d'actions propres, net				(26)				
Cession d'actions propres		659		4.982				
Autres variations					(579)	(957)	45	
Situation au 31 mars 2011	¥ 6.615	¥ 7.969	¥ 147.578	¥ (2)	¥ (443)	¥ (5.618)	¥ 305	

	En milliers de dollars U.S.						
	Capital Social	Primes	Réserves	Actions propres. au coût	Gains (pertes) latents sur valeurs mobilières. après impôts	Réserve de conversion	Options de souscription d'actions
Situation au 31 mars 2010	\$ 78.636	\$ 86.997	\$ 1.600.157	\$ (59.632)	\$ 1.640	\$ (56.052)	\$ 3.132
Exercice de stock options	914	913					
Dividendes en numéraire			(81.883)				
Résultat net			256.571				
Rachat d'actions propres, net				(310)			
Cession d'actions propres		7.926		59.920			
Autres variations					(6.973)	(11.513)	544
Situation au 31 mars 2011	\$ 79.550	\$ 95.836	\$ 1.774.845	\$ (22)	\$ (5.333)	\$ (67.565)	\$ 3.676

2.5.1.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie

	En millions de yens			En milliers de dollars U.S.
	2011	2010	2009	2011
Flux de trésorerie issus des activités opérationnelles				
Résultat avant impôt	¥ 31.074	¥ 28.610	¥ 15.824	\$ 373.722
Amortissements	2.976	3.421	4.210	35.794
Dépréciations d'immobilisations	—	397	—	—
Augmentation des indemnités de retraite et de licenciement	359	517	554	4.319
Produits financiers et dividendes	(521)	(418)	(549)	(6.273)
Charges d'intérêt	36	53	65	439
Résultat des sociétés mises en équivalence	—	564	679	—
(Augmentation) diminution des créances clients	(3.893)	699	(916)	(46.818)
Augmentation des stocks	(1.299)	(1.438)	(1.334)	(15.629)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	522	(248)	509	6.278
Autres variations nettes	(11)	1.873	759	(135)
Sous-total	29.243	34.030	19.801	351.697
Produits financiers et dividendes reçus	513	419	551	6.175
Charges d'intérêt payées	(36)	(47)	(72)	(437)
Impôt sur le résultat payé	(11.952)	(8.292)	(8.431)	(143.734)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	17.768	26.110	11.849	213.701
Flux de trésorerie issus des activités d'investissements :				
Investissements	(1.651)	(1.315)	(2.953)	(19.855)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	188	3	3	2.262
Acquisition d'actifs financiers	(4.296)	(1.028)	(2.081)	(51.669)
Produits de cession d'actifs financiers	20	309	463	242
Investissements dans des placements à court terme	(5.873)	(5.836)	(4.421)	(70.631)
Produits de cession de placements à court terme	3.922	7.036	3.359	47.172
Augmentation des prêts	(1)	(49)	(300)	(10)
Remboursement de prêts	—	49	311	—
Autres variations nettes	15	2	0	162
Trésorerie nette issue des activités d'investissement	(7.676)	(829)	(5.619)	(92.327)
Flux de trésorerie des activités de financement :				
Produits issus d'emprunts à court terme	259	548	546	3.112
Remboursement d'emprunts à court terme	(776)	(521)	—	(9.337)
Remboursement d'emprunts à long terme	—	(110)	(5.168)	—
Rachat d'actions propres	(26)	(24)	(15)	(310)
Cession d'actions propres	5.641	0	2	67.846
Dividendes versés	(6.808)	(6.804)	(6.799)	(81.876)
Autres variations nettes	140	158	61	1.682
Trésorerie nette issue des activités d'investissement	(1.570)	(6.753)	(11.373)	(18.883)

Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(389)	(136)	(570)	(4.676)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8,133	18.392	(5.713)	97.815
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	64,349	45.957	51.670	773.890
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	¥ 72,482	¥ 64.349	¥ 45.957	\$ 871.705

2.5.1.6 Extraits des notes annexes aux états financiers consolidés

2.5.1.6.1 Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de Santen ont été établis en conformité avec la loi japonaise sur les instruments financiers et les bourses de valeurs mobilières (« *Japanese Financial Instruments and Exchange Act* ») et les normes comptables qui en découlent, et en conformité avec les normes comptables japonaises (« *Japanese GAAP* »), dont l'application et les exigences de publicité diffèrent des normes comptables internationales (« **IFRS** »).

Les comptes des filiales étrangères consolidées ont été établis en conformité avec soit les IFRS, soit avec les normes comptables américaines, tel qu'exigé par la Solution Pratique sur l'Unification des Normes Comptables Applicables aux Filiales Etrangères pour les Etats Financiers Consolidés (« *Practical Solution on Unification of Accounting Policies Applied to Foreign Subsidiaries for Consolidated Financial Statements* ») édicté par le Conseil des Normes Comptables du Japon (« *Accounting Standard Board of Japan* » ou « **ASBJ** »). Dans ce cas, des ajustements sont requis dans le processus de consolidation pour les six éléments suivants, de manière à ce que leur impact sur le résultat net soit comptabilisé en conformité avec les normes comptables japonaises, sauf si cet impact n'est que marginal.

- (a) Goodwill non soumis à amortissement
- (b) Ecart actuariel sur les régimes de pension de retraite à prestations déterminées non reconnus en résultat
- (c) Immobilisations des dépenses de recherche et développement
- (d) Evaluation à la juste valeur des placements immobiliers et réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles
- (e) Traitement rétrospectif des changements de méthodes comptables
- (f) Comptabilisation du résultat net attribuable aux intérêts minoritaires

2.5.1.6.2 Résumé des principales méthodes comptables

(1) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Santen et de ses filiales (les « **Filiales** »). Les soldes actifs et passifs intra-groupe significatifs et les transactions intra-groupe significatives sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les investissements dans une filiale non consolidée sont comptabilisés en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Les investissements dans une société affiliée sont comptabilisés au prix d'acquisition en raison de leur caractère non significatif.

(2) Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les normes comptables japonaises nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur le montant des actifs et des passifs enregistrés et sur l'information donnée relative aux actifs et passifs éventuels. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

(3) *Placements à court terme, autres placements financiers et parts de membres dans des clubs de golf*

Santen et sa filiale locale ont adopté les Normes Comptables sur les Instruments Financiers (« *Accounting Standard for Financial Instruments* ») édictées et révisées par le Conseil de la Comptabilité des Entreprises du Japon (« *Business Accounting Council in Japan* »). En conformité avec ces normes, les valeurs mobilières sont classées en trois catégories : celles détenues pour être échangées, celles détenues jusqu'à leur échéance et autres valeurs mobilières.

Suivant cette classification, toutes les valeurs mobilières détenues à des fins d'échange, celles détenues jusqu'à leur échéance et toutes autres valeurs mobilières dont la maturité est inférieure à un an, sont comptabilisées dans les actifs courants. Toutes les autres valeurs mobilières sont comptabilisées dans les autres placements financiers comme actifs non courants.

Celles classées comme autres valeurs mobilières et pour lesquelles une valeur de marché est disponible sont comptabilisées à la juste valeur avec les gains (pertes) latents, déduction faite des impôts y afférents, comme un élément distinct des actifs nets.

Les gains et les pertes réalisées sur la cession de ces valeurs mobilières sont déterminés suivant la méthode du coût moyen pondéré. Les autres valeurs mobilières pour lesquelles il n'existe pas de valeur de marché disponible sont comptabilisées au coût, lequel est déterminé suivant la méthode du coût moyen pondéré.

De plus, cette norme exige également la reconnaissance d'une dépréciation sur les parts de membres dans des clubs de golf, inclus dans les autres actifs, dans le bilan consolidé, lorsque la valeur de marché diminue substantiellement, sans redressement anticipé.

(4) *Instruments dérivés*

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont par la suite réévalués à la juste valeur à chaque clôture. Sauf pour ce qui est des dérivés qualifiés d'instruments de couverture, toutes les variations ultérieures de valeur sont comptabilisées en résultat. Santen utilise des dérivés afin de couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêts et non à des fins d'échanges ou de spéculation. Les dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés en comptabilité de couverture. La comptabilisation des gains ou pertes résultant des variations des justes valeurs d'instruments financiers dérivés sont différés jusqu'à la réalisation des gains ou des pertes de l'élément couvert si les instruments financiers dérivés sont utilisés comme instruments de couverture et répondent à certains critères de couverture. Les contrats sur taux de change qui répondent au critère sont comptabilisés selon la méthode d'affectation. La méthode d'affectation exige que les créances ou dettes en devise comptabilisées soient converties en utilisant le taux de change du contrat correspondant. Les swaps de taux d'intérêt qui répondent aux critères sont comptabilisés selon la méthode spéciale, conformément aux normes comptables, comme si les taux d'intérêts faisant l'objet d'un swap étaient initialement appliqués aux emprunts sous-jacents.

Santen a également développé une politique de couverture afin de contrôler divers aspects des instruments dérivés, notamment les niveaux d'autorisation et les volumes de transaction. En application de cette politique, Santen couvre son exposition au risque de fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des valeurs mobilières. Santen évalue l'efficacité de la couverture en comparant les variations cumulées des flux de trésorerie des éléments couverts et les variations correspondantes au niveau des instruments dérivés de couverture. S'agissant des swaps de taux d'intérêt comptabilisés selon la méthode spéciale, Santen n'évalue pas l'efficacité de la couverture.

(5) *Provisions pour créances douteuses*

Les provisions pour créances douteuses sont déterminées sur la base de données historiques concernant les créances irrécouvrables et d'une estimation des montants irrécouvrables sur la base d'une analyse spécifique des créances présentant un risque de défaut.

(6) *Stocks*

Les stocks de Santen et de sa filiale locale sont comptabilisés au plus faible du coût moyen pondéré ou de la valeur nette de réalisation en conformité avec la Norme Comptable d'Evaluation des Stocks (« *Accounting Standard for Measurement of Inventories* ») édictée par l'ASBJ.

Les stocks des filiales étrangères consolidées sont principalement comptabilisés au plus faible de la méthode premier entré – premier sorti (« *first in, first out cost* ») ou de la valeur nette de réalisation.

(7) *Immobilisations corporelles (exclusion faite des locations financières)*

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût. Pour Santen et sa filiale locale, les amortissements des immeubles, acquis avant le 1er avril 1998, et autres immobilisations corporelles sont comptabilisés sur une durée d'utilité estimée des actifs en utilisant la méthode dégressive. Les immeubles (autres que les améliorations locatives), acquis à compter du 1er avril 1998 inclus, sont amortis linéairement par Santen et sa filiale locale. Concernant les filiales étrangères, les amortissements sont comptabilisés sur la durée d'utilité estimée des actifs en utilisant la méthode linéaire.

Les principales durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Immeubles et structures	31 à 50 ans
Machines et équipement	7 à 8 ans
Outillage, mobilier et véhicules	4 à 10 ans

(8) *Locations financières*

Les locations financières, exceptées celles qui sont peu significatives, sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilité estimée du bien en crédit-bail ou la durée du contrat de crédit-bail, en conformité avec les Normes Comptables applicables aux Opérations de Locations Financières (« *Accounting Standard for Lease Transactions* ») et les Principes Directeurs sur les Normes Comptables applicables aux Opérations de Locations Financières (« *Guidance on Accounting Standard for Lease Transactions* ») édictés par l'ASBJ. En conformité avec ces normes, Santen et sa filiale locale comptabilisent les locations financières commençant avant le 1er avril 2008, qui ne transfèrent pas la propriété du bien loué au preneur, en contrats de location simple, avec mention en notes aux états financiers de certaines informations normalement exigées pour les immobilisations.

(9) *Dépréciation des immobilisations*

En conformité avec les Normes Comptables applicables aux Dépréciations d'Immobilisations (« *Accounting Standards for Impairment of Fixed Assets* ») édictées par le Conseil de la Comptabilité des Entreprises du Japon (« *Business Accounting Council in Japan* »), les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de dépréciation dès lors que des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable.

La recouvrabilité des actifs détenus et utilisés s'apprécie en comparant la valeur comptable d'un actif, ou groupe d'actifs, aux estimations des flux de trésorerie futurs non actualisés susceptibles d'être générés. Si la valeur comptable d'un actif, ou groupe d'actifs, est supérieure à l'estimation des flux de

trésorerie futurs, une dépréciation égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant le plus élevé de la valeur nette réalisable ou de la valeur d'utilisation est comptabilisée.

(10) *Indemnités de retraite et de licenciement*

Les salariés de Santen et de certaines filiales bénéficient généralement d'une indemnité forfaitaire et, dans certains cas, d'une pension de retraite, basée sur les taux de rémunération en vigueur, la durée de service et certains autres facteurs.

Les Filiales ont adopté les Normes Comptables applicables aux Pensions de Retraite (« *Accounting Standard for Retirement Benefits* ») édictées par le Conseil de la Comptabilité des Entreprises (« *Business Accounting Council* »). En conformité avec ces normes, la provision constatée sur les pensions de retraite des salariés est comptabilisée sur la base d'une estimation des obligations liées à ces pensions et les actifs du régime. Les écarts actuariels sont amortis, à compter de l'année durant laquelle ils sont supportés, selon la méthode linéaire, sur la durée moyenne de services restante des salariés.

Santen dispose d'un régime de retraite, qui est une combinaison d'un plan à indemnité forfaitaire, d'un plan de retraite à cotisations définies à taux garantis (« *cash balance plan* ») et d'un plan de retraite à cotisations définies. Santen dispose également d'un fonds de retraite.

Une filiale étrangère dispose d'un régime de retraite qui est une combinaison de versements de soldes de trésorerie et de prestations de retraite à cotisations définies. Les autres filiales étrangères disposent d'un régime de prestations retraite à cotisations définies. Les sommes versées au titre de ces plans sont comptabilisées en résultats.

(11) *Conversion des opérations en devises*

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, sauf pour les éléments couverts par des contrats à terme de taux de change.

Santen et sa filiale locale ont adopté les Normes Comptables applicables aux Opérations en Devises (« *Accounting Standard for Foreign Currency Transactions* ») édictées par le Conseil de la Comptabilité des Entreprises du Japon (« *Business Accounting Council in Japan* »).

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en yen au taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice pour tous les actifs et passifs et au taux moyen pour les éléments du compte de résultat. Les ajustements résultant de la conversion des états financiers figurent dans la rubrique Ajustements liés aux conversions en devises (« *Foreign currency translation adjustments* »), dans les capitaux propres.

(12) *Recherche et développement et logiciels informatiques*

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges dès lors qu'elles sont encourues.

Les dépenses relatives aux logiciels informatiques développés en interne sont comptabilisées en charge dès lors qu'elles sont encourues sauf si elles génèrent des revenus ou des économies futures. De telles dépenses sont immobilisées comme un actif et amorties selon la méthode linéaire sur une durée d'utilité de cinq ans.

(13) *Résultat net et dividendes par action*

Le résultat net par action de base est calculé en appliquant la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation durant chaque période. Le nombre moyen d'actions utilisé pour le calcul au titre des exercices se terminant aux 31 mars 2011, 2010 et 2009 était de 85.433.000, 85.065.000 et 85.011.000, respectivement.

Le résultat net par action dilué prend en compte la dilution qui pourrait survenir si des valeurs mobilières ou autres instruments financiers donnant accès au capital étaient exercés ou convertis en actions ordinaires ou résultaient en l'émission d'actions ordinaires. Le nombre moyen d'actions utilisé pour le calcul au titre des exercices se terminant aux 31 mars 2011, 2010 et 2009 était de 85.534.000, 85.162.000 et 85.089.000, respectivement.

Les dividendes par action indiqués dans l'Etat du Résultat Global Consolidé (« *Consolidated Statements of Income and Comprehensive Income* ») sont les montants correspondant aux différents exercices.

(14) *Impôts sur le résultat*

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés suivant la méthode des actifs et passifs d'impôts. Les actifs et passifs d'impôts différés sont constatés d'après l'estimation des incidences fiscales futures attribuables aux différences entre la valeur comptable des actifs et passifs existants aux états financiers et leurs valeurs fiscales respectives, et en tenant compte des reports déficitaires et crédits d'impôts étrangers. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts devant s'appliquer au revenu sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé. Les effets résultant d'un changement des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts différés sont enregistrés dans le résultat de la période durant laquelle le changement est intervenu.

(15) *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et tous les titres de créances à liquidité immédiate, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois, qui sont facilement convertibles en un montant en numéraire connu et qui ont une échéance imminente de sorte qu'ils ne présentent pas de risque significatif de changement de valeur.

(16) *Changement de méthodes comptables*

A compter du 1^{er} avril 2010, Santen et sa filiale locale ont adopté les Normes Comptables applicables aux Obligations de Démantèlement des Actifs (« *Accounting Standards for Assets Retirement Obligations* ») (Communiqué ASBJ n° 18 du 31 mars 2008) et les Principes Directeurs sur les Normes Comptables Applicables aux Obligations de Démantèlement des Actifs (« *Guidance on Accounting Standard for Assets Retirement Obligations* ») (Principes directeurs ASBJ n°21 du 31 mars 2008). Du fait de l'adoption de ces normes, le résultat d'exploitation a diminué de 12 millions de yens (148.000 dollars U.S.) et le résultat avant impôts a diminué de 120 millions de yens (1.454.000 dollars U.S.) au titre de l'exercice clos au 31 mars 2011.

A compter du 31 mars 2011, Santen a adopté les Normes Comptables sur la Présentation du Résultat Global (« *Accounting Standard for Presentation of Comprehensive Income* ») (Communiqué ASBJ n° 22 révisé le 30 juin 2010).

Du fait de l'adoption de ces normes, Santen a présenté l'état du résultat global consolidé dans les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31 mars 2011.

Le bilan consolidé au 31 mars 2010 a été modifié afin de le conformer avec les nouvelles règles 2011 de présentation. De plus, Santen a présenté l'état du résultat global consolidé et l'état consolidé des

variations des capitaux propres pour les exercices clos aux 31 mars 2010 et 2009 ainsi qu'au 31 mars 2011.

(17) *Reclassements*

Certains reclassements ont été effectués dans les états financiers consolidés des exercices précédents afin de les rendre comparables à la présentation utilisée pour l'exercice clos au 31 mars 2011.

2.5.1.6.3 Conversion en dollars américains

Les états financiers sont exprimés en yen japonais et ont été convertis en dollars américains au taux de 83.15 yens pour 1.00 dollars U.S., le taux de change en vigueur au 31 mars 2011 aux seules fins d'en faciliter leur lecture. La conversion ne peut être interprétée comme un engagement que le yen japonais a été, aurait pu, ou pourrait être converti en dollars U.S. à ce même taux ou à tout autre taux.

2.5.1.6.4 Instruments financiers

Les Filiales ont adopté les Normes Comptables sur les Instruments Financiers (« *Accounting Standard for Financial Instruments* ») et les Principes Directeurs sur les Publications relatives à la Juste Valeur des Instruments Financiers (« *Guideline on Disclosures about Fair Value of Financial Instruments* »).

Aux 31 mars 2011 et 2010, les informations concernant les instruments financiers sont comme suit :

(1) *Politiques de financement des activités*

Les Filiales utilisent principalement des instruments financiers très liquides et sans risques pour leur financement. Dans l'ensemble, les Filiales financent leurs activités d'exploitation sur leurs fonds propres et utilisent des instruments financiers dérivés uniquement pour la couverture du risque de change pour les actifs et passifs exprimés en devises et n'utilisent pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

(2) *Gestion des risques*

Les créances clients sont exposées au risque de crédit. Afin de gérer ce risque, Santen effectue des contrôles sur les échéances et les plafonds de crédit en conformité avec les pratiques de Santen en matière de gestion des risques et évalue périodiquement la solvabilité de chaque client en prenant en compte la situation financière du client ainsi que d'autres facteurs.

Les Obligations, comptabilisées dans les Valeurs Mobilières de Placement, sont exposées au risque de crédit de l'institution émettrice. Santen investit uniquement dans des obligations bénéficiant d'une note élevée.

Les autres placements financiers sont exposés au risque de marché, la plupart consistant en des actions de sociétés avec lesquelles Santen entretient des relations commerciales. Santen revoit périodiquement les valeurs de marché de ces placements et en rend compte au conseil d'administration de Santen.

Les dettes fournisseurs, autres dettes et impôts à payer (les « **Dettes Opérationnelles** ») sont exigibles à moins d'un an.

Les emprunts bancaires, comptabilisés dans les Emprunts à court terme et à long terme, ne sont pas réguliers. Les Filiales les utilisent comme des moyens de financement à court terme des besoins opérationnels en fonction des circonstances.

Les Dettes Opérationnelles et les emprunts bancaires sont exposés au risque de liquidité. Santen gère ce risque en contrôlant les flux de trésorerie mensuels de chaque société du groupe.

Afin de réduire le risque de crédit, Santen utilise des instruments dérivés en conformité avec ses politiques de couverture, y compris les règles sur les niveaux d'autorisation, les volumes d'opération et sur la réalisation d'opérations uniquement avec les établissements bancaires bénéficiant d'une note élevée.

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers figurant au bilan consolidé aux 31 mars 2011 et 2010 se présentaient comme suit :

	En millions de yens					
	2011			2010		
	Valeur comptable		Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Ecart
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\ 72.482	\	72.482	\	64.349	\ (1)
Créances clients	38.981		38.981	35.268	35.268	—
Valeurs mobilières de placement et autres placements :						
Dépôts à vue	2.075		2.075	1.327	1.327	—
Placements financiers détenus jusqu'à leur échéance	5.373		5.360	—	—	—
Autres valeurs mobilières	10.941		10.941	11.907	11.907	—
Emprunts court terme	—		—	(543)	(543)	—
Dettes fournisseurs	(6.031)		(6.031)	(5.600)	(5.600)	—
Autres dettes	(8.444)		(8.444)	(7.937)	(7.937)	—
Impôts sur le résultat	(4.631)		(4.631)	(6.618)	(6.618)	—
Dérivés	—		—	—	—	—

	En milliers de dollars U.S.		
	2011		
	Valeur comptable	Juste valeur	Ecart
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 871.705	\$ 871.699	\$ (6)
Créances clients	468.802	468.802	—
Valeurs mobilières de placement et autres placements :			
Dépôts à vue	24.960	24.960	—
Placements financiers détenus jusqu'à leur échéance	64.622	64.457	(165)
Autres valeurs mobilières	131.584	131.584	—
Emprunts court terme	—	—	—
Dettes fournisseurs	(72.537)	(72.537)	—

En milliers de dollars U.S.

	2011		
	Valeur comptable	Juste valeur	Ecart
Autres dettes	(101.556)	(101.556)	—
Impôts sur le résultat	(55.697)	(55.697)	—
Dérivés	—	—	—

Notes: 1. Les instruments sans valeur de marché sont exclus du tableau ci-dessus.

2. Les données entre parenthèses indiquent un passif ou une diminution.

3. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour évaluer la juste valeur:

Trésorerie et créances clients

- Ces actifs étant réglés sur un très court terme, leur juste valeur s'approche de leur valeur comptable.

Equivalents de trésorerie

- Les justes valeurs des titres de créances détenus jusqu'à leur échéance et comptabilisés en Trésorerie et équivalents de trésorerie sont basées sur les cours de bourse ou sur le prix fourni par les institutions financières correspondantes.

Valeurs mobilières de placement et autres placements

- Les justes valeurs des titres cotés sont basées sur les cours de bourse à la clôture de l'exercice et celles des obligations sont basées sur les cours de bourse ou sur le prix fourni par les institutions financières correspondantes.
- La juste valeur des dépôts à vue s'approche de la valeur comptable.

Emprunts à court terme, dettes fournisseurs, autres dettes et impôts sur le résultat

- Ces passifs étant réglés sur un très court terme, leur juste valeur s'approche de leur valeur comptable.

Dérivés

- Il n'y a aucune transaction en cours aux 31 mars 2011 et 2010.

4. Aux 31 mars 2011 et 2010, les instruments financiers sans valeur de marché disponible se présentaient comme suit :

	En millions de yens		En milliers de dollars U.S.
	2011	2010	2011
Autres valeurs mobilières:			
Titres non cotés	\ 138	\ 307	\$ 1.663
Placements dans des sociétés en commandite (« <i>Investment limited partnerships</i> »)	23	25	273
	\ 161	\ 332	\$ 1.936

Ces instruments sont exclus des placements dans le tableau ci-dessus car aucune valeur de marché n'est disponible.

5. Aux 31 mars 2011 et 2010 la maturité des flux de trésorerie attendus sur les actifs financiers détenus était comme suit :

	En millions de yens				En milliers de dollars U.S.			
	2011		2010		2011			
	Moins d'un an	Plus d'un an	Moins d'un an	Plus d'un an	Moins d'un an	Plus d'un an		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\ 72.482	\ —	\ 64.349	\ —	\$ 871.705	\$ —		
Créances clients	38.981	—	35.268	—	468.802	—		
Valeurs mobilières de placement et autres placements :								
Dépôts à vue	2.075	—	1.327	—	24.960	—		
Placements financiers détenus jusqu'à leur échéance	4.300	1.021	—	—	51.714	12.279		
Autres valeurs mobilières	—	—	—	—	—	—		
	\ 117.838	\ 1.021	\ 100.944	\ —	\$ 1.417.181	\$ 12.279		

6. Voir la Note 9 et les Notes aux Etats Financiers Consolidés pour les échéances des dettes à long terme aux 31 mars 2011 et 2010.

2.5.1.6.5 Investissements à court terme et investissements dans des valeurs mobilières

Ce qui suit est un résumé des placements financiers détenus jusqu'à leur échéance à leur valeur de marché aux 31 mars 2011 et 2010 :

	En millions de yens					
	2011			2010		
	Valeur comptable	Juste valeur	Ecart	Valeur comptable	Juste valeur	Ecart
Valeurs mobilières dont la juste valeur excède la valeur comptable:						
Obligations	\ —	\ —	\ —	\ —	\ —	\ —
Valeurs mobilières dont la juste valeur n'excède pas la valeur comptable:						
Obligations	5.373	5.360	(13)	—	—	—
	\ 5.373	\ 5.360	\ (13)	\ —	\ —	\ —

En milliers de dollars U.S.

	2011		
	Valeur comptable	Juste Valeur	Ecart
Valeurs mobilières dont la juste valeur excède la valeur comptable:			
Obligations	\$ —	\$	\$ —
Valeurs mobilières dont la juste valeur n'excède pas la valeur comptable:			
Obligations	64.622	64.457	(165)
	\$ 64.622	\$ 64.457	\$ (165)

Ce qui suit est un résumé des autres valeurs mobilières à la valeur de marché aux 31 mars 2011 et 2010 :

En millions de yens

	2011			2010		
	Coût d'acquisition	Valeur comptable	Ecart	Coût d'acquisition	Valeur comptable	Ecart
Valeurs mobilières dont la valeur comptable excède le coût d'acquisition:						
Titres de capital	\ 4.057	\ 4.567	\ 510	\ 4.044	\ 4.866	\ 822
Valeurs mobilières dont la valeur comptable n'excède pas le coût d'acquisition						
Titres de capital	7.629	6.374	(1.255)	7.629	7.041	(588)
	\ 11.686	\ 10.941	\ (745)	\ 11.673	\ 11.907	\ 234

En milliers de dollars U.S.

	2011		
	Coût d'acquisition	Valeur comptable	Ecart
Valeurs mobilières dont la valeur comptable excède le coût d'acquisition:			
Titres de capital	\$ 48.793	\$ 54.924	\$ 6.131
Valeurs mobilières dont la valeur comptable n'excède pas le coût d'acquisition			
Titres de capital	91.745	76.660	(15.085)
	\$ 140.538	\$ 131.584	\$ (8.954)

Les prix de marché dans le tableau ci-dessus n'incluent pas les valeurs mobilières non cotées. La valeur comptable des valeurs mobilières non cotées aux 31 mars 2011 et 2010 étaient de 146 millions de yens (1.748.000 dollars U.S.) et 316 millions de yens respectivement.

Les dépréciations sur placements financiers ont été de 150 millions de yens (1.809.000 dollars U.S.) et de 254 millions de yens pour les exercices clôturant aux 31 mars 2011 et 2010.

Si la valeur d'un placement à la date de clôture a perdu plus de 50% de son coût d'acquisition, une perte est enregistrée. Lorsque la valeur à la date de clôture a perdu moins de 50% mais plus de 30%, une perte est enregistrée s'il est impossible que la valeur du titre se rétablisse.

2.5.1.6.6 Emprunts à court terme et endettement à long terme

Au 31 mars 2010, les emprunts à court terme consistaient en des emprunts bancaires contractés par Santen Pharmaceutical (China) Co., Ltd.

Le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts à court terme au 31 mars 2010 était de 5,1%.

Aux 31 mars 2011 et 2010, l'endettement à long terme était composé des dettes liées aux locations financières.

L'ensemble des échéances de la dette à long terme s'établissait comme suit au 31 mars 2011 :

Exercices clos au 31 mars	En millions de yens	En milliers de dollars U.S.
2013	\ 36	\$ 434
2014	28	339
2015	25	296
2016	43	523
2017 et après	20	236
	\ 152	\$ 1.828

Comme il est d'usage au Japon, les emprunts à court terme et les emprunts bancaires à long terme font l'objet de contrats cadre selon lesquels, dans certaines circonstances, des sûretés et garanties supplémentaires sur l'endettement présent et futur seront données à la demande de l'établissement bancaire et l'établissement aura le droit, lorsque les paiements deviennent exigibles, ou en cas de défaut, d'opérer une compensation des paiements dus à l'établissement bancaire avec les dépôts en

espèces. A ce jour, Santen n'a reçu aucune demande de ce type de la part des ses établissements bancaires.

En mars 2011, Santen a conclu l'ouverture d'une ligne de crédit avec six établissements bancaires nationaux. Le montant cumulé maximum de la ligne de crédit disponible pour Santen était de 16.000 millions de yens (192.423.000 dollars U.S.). La ligne de crédit n'a pas été utilisée au 31 mars 2011.

2.5.1.6.7 Dépenses de recherche et de développement

Les dépenses de recherche et développement directement comptabilisées en résultat à la clôture aux 31 mars 2011, 2010 et 2009 se sont élevées à 13.221 millions de yens (159.005.000 dollars U.S.), 14.123 millions de yens et 18.458 millions de yens, respectivement.

2.5.1.6.8 Information sectorielle (extraits)

A compter du 1er avril 2010, Santen a adopté les Normes Comptables applicable à la Publication d'Informations relatives aux Segments d'Activité d'une Entreprise (« *Accounting Standard for Disclosures about Segments of an Enterprise and Related Information* ») (Communiqué ASBJ No.17 du 27 mars 2009) et les Principes Directeurs sur les Normes Comptables applicable à la Publication d'Informations relatives aux Segments d'Activité d'une Entreprise (« *Guidance on Accounting Standard for Disclosures about Segments of an Enterprise and Related Information* ») (Principes Directeurs ASBJ No.20 du 21 mars 2008).

Les informations concernant les produits et les services étaient comme suit :

	En millions de yens			En milliers de dollars U.S.
	2011	2010	2009	2011
Produits pharmaceutiques :				
Produits pharmaceutiques sous prescription médicale :				
Ophtalmiques	\ 90.797	\ 86.867	\ 84.488	\$ 1.091.967
Antirhumatismaux	9.834	9.908	9.742	118.268
Autres	3.222	7.031	1.516	38.745
Produits pharmaceutiques en libre service :	4.723	5.251	5.225	56.804
Autres :				
Appareils médicaux	2.225	1.521	624	26.758
Autre	11	16	24	136
Total	\ 110.812	\ 110.594	\ 101.619	\$ 1.332.678

Les informations géographiques étaient comme suit :

	En millions de yens			En milliers de dollars U.S.
	2011	2010	2009	2011
Chiffre d'affaires net:				
Japon	\ 92.549	\ 89.585	\ 88.620	\$ 1.113.045
Europe	8.517	8.714	8.311	102.429
Amérique du Nord	3.070	6.715	938	36.917
Asie	6.668	5.576	3.748	80.190
Autre	8	4	2	97
Total	\ 110.812	\ 110.594	\ 101.619	\$ 1.332.678
Immobilisations corporelles:				
Japon	\ 20.939	\ 22.218	\ 24.062	\$ 251.820
Europe	1.962	1.973	2.092	23.596
Amérique du Nord	478	529	601	5.748
Asie	1.578	1.854	1.910	18.976
Total	\ 24.957	\ 26.574	\ 28.665	\$ 300.140

2.5.2 Informations financières pour le semestre clos au 30 septembre 2011

2.5.2.1 Etat du résultat global consolidé

	9/2010	9/2011	(Millions de yens) Variation par rapport au semestre précédent (%)
Chiffre d'affaires net	53.914	56.789	5,3
Coût des ventes	17.435	17.767	1,9
(Pourcentage du chiffre d'affaires net)	32,3%	31,3%	
Marge brute	36.478	39.021	7,0
(Pourcentage du chiffre d'affaires net)	67,7%	68,7%	
Frais commerciaux, généraux et administratifs	22.366	24.451	9,3
(Pourcentage du chiffre d'affaires net)	41,5%	43,1%	
Dépenses de recherche et développement	6.379	7.602	19,2
(Pourcentage du chiffre d'affaires net)	11,8%	13,4%	
Résultat opérationnel	14.112	14.570	3,2
(Pourcentage du chiffre d'affaires net)	26,2%	25,7%	
Autres produits	486	506	4,3
Autres charges	107	27	-74,5
Revenu ordinaire	14.490	15.050	3,9
(Pourcentage du chiffre d'affaires net)	26,9%	26,5%	
Produits exceptionnels	6	61	800,5
Charges exceptionnelles	113	22	-80,2
Résultat avant impôt	14.383	15.088	4,9
(Pourcentage du chiffre d'affaires net)	26,7%	26,6%	
Impôt - courant	4.537	5.015	10,5
Impôt - différé	573	167	-70,9
Résultat avant intérêts minoritaires	—	9.905	—
Résultat net	9.272	9.905	6,8
(Pourcentage du chiffre d'affaires net)	17,2%	17,4%	
Résultat avant intérêts minoritaires	—	9.905	—
Autres éléments du résultat global	—	43	—
Résultat global	—	9.949	—

2.5.2.2 Bilan consolidé

ACTIFS	9/2010		9/2011	
	Millions de yens	Proportion (%)	Millions de yens	Proportion (%)
Actifs courants	118.927	71,1	142.285	75,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55.435		69.991	
Effets de commerce et créances clients	37.262		38.973	
Valeurs mobilières de placement	8.913		13.540	
Stocks	13.356		15.421	
Actifs d'impôts différés	2.046		2.012	
Autres actifs courants	1.915		2.438	
Provisions pour créances douteuses	-1		-1	
Immobilisations	48.451	28,9	46.174	24,5
Immobilisations corporelles	25.376	15,2	24.827	13,2
Constructions et agencements	13.982		12.951	
Installations, équipements et véhicules	1.758		1.558	
Terrains	8.215		8.203	
Immobilisations en location financière	90		177	
Immobilisations en cours	60		598	
Autres immobilisations corporelles	1.269		1.338	
Immobilisations incorporelles	1.044	0,6	966	0,5
Logiciels	997		741	
Autres immobilisations incorporelles	46		224	
Actifs financiers et autres actifs	22.030	13,2	20.380	10,8
Placements financiers	13.841		11.788	
Actifs d'impôts différés	6.734		7.085	
Autres actifs	1.454		1.506	
Total des actifs	167.378	100,0	188.459	100,0

PASSIFS ET ACTIF NET

	9/2010		9/2011	
	Millions de yens	Proportion (%)	Millions de yens	Proportion (%)
Passifs courants	21.588	12,9	22.293	11,8
Dettes fournisseurs	5.103		5.314	
Autres dettes	7.467		7.647	
Impôt sur le résultat à payer	4.544		5.205	
Provision pour bonus	2.504		2.595	
Autres passifs courants	1.967		1.529	
Passifs non courants	4.096	2,4	4.009	2,1
Indemnités de retraite et de licenciement	3.153		3.387	
Indemnité de retraite et de licenciement des dirigeants et auditeurs internes	446		189	
Provisions pour démantèlement	159		161	
Autres passifs	337		269	
Total des passifs	25.685	15,3	26.302	14,0
Capitaux propres	147.819	88,3	167.824	89,1
Actions ordinaires	6.591	3,9	6.670	3,5
Primes	7.286	4,4	8.025	4,3
Réserves	138.922	83,0	153.131	81,3
Actions propres, au coût	-4.979	-3,0	-3	-0,0
Autres éléments du résultat global cumulé	-6.432	3,8	-6.017	-3,2
(Pertes) profits latents sur placements financiers, après impôts	-556	-0,3	-83	-0,0
Réserve de conversion	-5.875	-3,5	-5.934	-3,1
Options de souscription d'actions	306	0,2	350	0,2
Total actif net	141.693	84,7	162.156	86,0
Total des passifs et de l'actif net	167.378	100,0	188.459	100,0

2.5.2.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie

	(Millions de yens)	
	9/2010	9/2011
I. Flux de trésorerie issus des activités opérationnelles :		
Résultat avant impôt	14.383	15.088
Amortissements	1.488	1.352
Augmentation/diminution des indemnités de retraite et de licenciement	248	122
Produits financiers et dividendes	-249	-251
Charges d'intérêt	24	11
Augmentation/diminution des créances clients	-2.237	-2
Augmentation/diminution des stocks	6	-758
Augmentation/diminution des dettes fournisseurs	-582	-785
Autres variations nettes	-463	-1.254
Sous-total	12.618	13.522
Produits financiers et dividendes reçus	244	255
Charges d'intérêt payées	-25	-8
Impôt sur le résultat payé	-6.543	-4.441
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	6.294	9.327
II. Flux de trésorerie issus des activités d'investissements:		
Augmentation des investissements	-1.933	-145
Diminution des investissements	1.235	2.003
Acquisition de valeurs mobilières de placement	-1.412	-1.416
Produits de cession de valeurs mobilières de placement	—	1.924
Acquisition d'immobilisations	-783	-1.327
Produits de cession d'immobilisations	185	5
Acquisition d'actifs financiers	-3.071	-4
Produits de cession d'actifs financiers	3	377
Autres variations nettes	8	0
Trésorerie nette issue (utilisée pour) des activités d'investissement	-5.769	1.416
III. Flux de trésorerie des activités de financement :		
Produits issus d'emprunts à court terme	268	—
Remboursement d'emprunts à court terme	-536	—
Dividendes versés	-3.401	-4.350
Autres variations nettes	74	105
Trésorerie nette issue des activités d'investissement	-3.594	-4.244
IV. Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-463	-267
V. Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-3.532	6.231
VI. Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	64.348	72.482
VII. Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	60.815	78.714

3 PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« Nous attestons que le présent document comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Santen Pharmaceutical Co., Ltd. et visant la totalité des actions et des bons de souscription d'actions de la société Novagali. A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Le présent document a été déposé auprès de l'AMF le 30 novembre 2011 et sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre. »

Santen Pharmaceutical Co., Ltd.

Par : M. Akira Kurokawa, Président Directeur Général